

Après les inondations de cet été, les communes de la rive sud du lac de Neuchâtel avancent ensemble

# Anticiper les prochaines crues

« NATASHA HATHAWAY

**Intempéries** » La crue était historique, la catastrophe aussi pour les communes de la rive sud du lac de Neuchâtel. Les inondations de cet été ont engendré de nombreux dégâts qui ont des répercussions financières importantes. Entre le 19 et le 20 juillet, à la suite de fortes précipitations, le lac de Neuchâtel a atteint la cote de 430,72 mètres sur mer avec un niveau de danger 4.

Les autorités d'Estavayer, de Cheyres-Châbles, de Delley-Portalban et de Gletterens ont adressé, il y a plusieurs mois, un courrier au Conseil d'Etat fribourgeois au sujet des conséquences de la crue. Elles demandent un soutien logistique et financier ainsi que des mesures concrètes afin d'éviter de nouvelles inondations. Du côté de la Broye vaudoise, les communes de Chevroux, de Cudrefin, de Faoug et de Vully-les-Lacs se sont adressées, il y a quelques jours, sous l'égide de la Communauté régionale de la Broye (Coreb), à leur Conseil d'Etat. «L'idée n'est pas de se plaindre mais que nos autorités tiennent compte des retombées économiques pour notre région», explique Pierre-André Arm, président de la Coreb.

**Pas de soutien spécifique**  
Durant son mandat, l'ancien député et syndic des Montets, Cédric Péclard, a aussi déposé



Le retour à la normale sur la rive sud du lac de Neuchâtel s'est fait très lentement cet été à Estavayer-le-Lac. Alain Wicht

n'est prévu. Il mentionne, toutefois, que les travaux de remise en état, de réfection des berges et des rives des lacs suite aux événements pourront être sub-

d'aménagement local. Dans le courrier, il est également indiqué qu'un «retour sur exercice se fera prochainement». Des adaptations du plan d'engagement

Selon Grégoire Deiss, responsable du département Assurance à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, 222 sinistres en lien avec la

plus de 2000 heures de travail. «Dans ces chiffres, ne sont pas compris les dégâts cachés et les remises en état à faire dont les montants ne sont pas encore

pas nous permettre d'être inondés tous les 3 ou 5 ans», souligne Philippe Cotting, syndic de Delley-Portalban.

## Analyse de la crue

La régulation du niveau des lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat est également au cœur des revendications des communes concernées. Elles estiment pâtir du système actuel (voir ci-dessous). «Nous voudrions qu'il y ait une prise en compte de notre région dans les négociations intercantionales», martèle Pierre-André Arm, président de la Coreb.



**«Il faut que les autorités tiennent compte des retombées économiques pour notre région»** Pierre-André Arm

### **Pas de soutien spécifique**

Durant son mandat, l'ancien député et syndic des Montets, Cédric Péclard, a aussi déposé une question en ce sens dont la réponse sera prochainement publiée par le Gouvernement fribourgeois. Alors que les communes vaudoises attendent encore la position de leurs autorités cantonales, leurs homologues fribourgeois viennent de recevoir une réponse de leur Conseil d'Etat.

Contacté, le Service fribourgeois de l'environnement fait connaître la position du canton en transmettant la lettre du Conseil d'Etat. Celui-ci indique qu'aucun soutien spécifique pour les inondations de juillet

n'est prévu. Il mentionne, toutefois, que les travaux de remise en état, de réfection des berges et des rives des lacs suite aux événements pourront être subventionnés avec un taux variant entre 50 et 70% avec les contributions fédérales et cantonales. Il s'appuie sur la Loi cantonale sur les eaux qui stipule qu'en cas de danger immédiat, «les communes prennent les mesures urgentes commandées par les circonstances. Les travaux peuvent être subventionnés.»

L'Etat rappelle que si la protection contre les crues est du ressort des cantons, ce sont les communes qui ont la tâche d'analyser les cartes de danger et de les intégrer dans leurs plans

d'aménagement local. Dans le courrier, il est également indiqué qu'un «retour sur exercice se fera prochainement». Des adaptations du plan d'engagement cantonal «crue» pourraient donc être réalisées.

«Dans cette lettre, il s'agit essentiellement de nous expliquer le déroulement de la crise», regrette Nicolas Savoy, syndic de Gletterens. Si le contenu du courrier doit encore être analysé en détail, il se dit déjà déçu: «Le canton ne propose pas de solution pour anticiper les prochaines crues ni de soutien financier.»

### **Evaluer les dommages**

Actuellement, aucune commune n'a encore pu établir le montant global de ses dégâts.

Selon Grégoire Deiss, responsable du département Assurance à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, 222 sinistres en lien avec la crue du lac de Neuchâtel ont été déclarés pour un montant total estimé à 2,7 millions de francs. Du côté vaudois, ce sont 5,5 millions de francs pour 533 sinistres annoncés en lien avec la montée des eaux des lacs de Neuchâtel et de Morat, rapporte Dominique Perrin, inspecteur cantonal adjoint à l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud.

Dans la commune de Cheyres-Châbles, les interventions ont généré des dépenses à hauteur de 94 000 francs pour

plus de 2000 heures de travail. «Dans ces chiffres, ne sont pas compris les dégâts cachés et les remises en état à faire dont les montants ne sont pas encore connus», rappelle le syndic Fabien Monney. Des estimations également en cours à Gletterens: «On est déjà entre 300 000 et 500 000 francs de dégâts et pour une petite commune ce n'est pas rien», remarque son syndic, Nicolas Savoy. A Chevroux, «rien que la remise en état des installations techniques coûtera environ 120 000 francs», note le syndic Charles-Edouard Bonny. «Nous aurions voulu plus de soutien, plus de réaction de la part du canton. Mais la question principale c'est l'avenir, car financièrement nous ne pouvons

## **économiques pour notre région» Pierre-André Arm**

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat indique qu'il proposera à la Confédération ainsi qu'aux autres cantons de procéder à une analyse du système. D'éventuelles améliorations de sa gestion pourraient être étudiées.

Pour Alexandre Fahrni, chef de la section Lacs et cours d'eau au Service fribourgeois de l'environnement, «la régulation a été faite de la manière la plus optimale possible. Selon les statistiques, une crue de cette ampleur a lieu tous les 100 ans.» »